



ADTM INFOS N°15 Juin 2007
Association Des Terres Minées
Siège social : La Mairie 49120 Cossé d'Anjou.
Tel/Fax : 02 41 44 06 40
Site Internet : <http://desterresminees.free.fr/>
Messagerie : desterresminees@free.fr

ASSEMBLEE GENERALE VENDREDI 29 JUIN 2007 A 20h30 SALLE ST CLEMENT A COSSE D'ANJOU

Ordre du jour:

- Point sur la situation
- Rapport moral
- Rapport financier
- Projets d'animation
- Renouvellement du C.A.
- Évolution montant des adhésions
- Réponses aux questions
- Pot de l'amitié

Votre présence est indispensable.

Pensez à apporter votre carte d'adhérent 2006 (orange)

Très amicalement

Le Bureau.

POINT SUR LA SITUATION

L'arrêté préfectoral du 15 juin 2005 autorisant l'exploitation de la carrière est applicable à deux conditions principales :

- Déplacement de la conduite d'eau qui va de La Tourlandry vers Doué la Fontaine. Des accords sont passés avec la société des eaux.

- Création d'une route d'accès à la carrière. Mr le Préfet a signé un arrêté le 16 Avril 07, autorisant la création de cette route privée de 1,7 km sur des terres agricoles !

Pour la révision du PLU, les élus de La Tourlandry ont prévu de « préserver les espaces à dominante naturelle et agricole ».

Le tracé de l'accès à la carrière présenté à l'enquête publique est complètement différent de celui envisagé aujourd'hui.

Monsieur le Préfet a pourtant donné son accord. Cela montre que la réponse aux demandes de l'entreprise se fait sans se soucier des remarques des citoyens lors de l'enquête publique. L'accord du Conseil municipal révèle une contradiction entre ses déclarations d'intentions et ses actes !

En ce qui la concerne, l'ADTM n'est pas opposée au principe même des carrières. Par contre, le site très enclavé de l'Angibourgère n'est pas du tout adapté. C'est un peu comme si on s'obstinait à faire rentrer un éléphant dans une souricière, en prétendant que c'est possible sans faire de dégâts !

LE GIGANTISME

*Dans un article de presse du 19 mai 2007, le groupe Charier se défend de s'orienter vers le **gigantisme** ! Il n'exploitera que 11ha sur les 43 acquis dès le début. **Alors, pourquoi avoir acheté dernièrement 12ha de plus ?***

Nos inquiétudes grandissent avec l'enchaînement des reprises de la société LAHAYE par des groupes de plus en plus grands.

Par une délibération prise le 3 Mai 07, notre Conseil d'Administration entend demander l'annulation de l'arrêté préfectoral du 16 Avril 07 devant le Tribunal Administratif.

Restez mobilisés et prêts à répondre aux propositions de l'ADTM.



Vendredi 29 Juin :

Rassemblement à la mairie de la Tourlandry

A 19h45, nous sommes tous invités à nous rassembler devant la mairie de la Tourlandry. Chacun peut apporter un caillou qui sera déposé symboliquement devant la mairie.

RANDONNEE PEDESTRE ET VTT

du 22 avril

150 personnes ont parcouru les circuits VTT—Vélo et Pédestre le dimanche 22 avril. Un temps radieux a bien agrémenté la randonnée qui se terminait par un repas offert aux sportifs. Tous ont pu s'informer dans une ambiance conviviale.



A ce jour, nous sommes 389 Adhérents.

Nous vous proposons une nouvelle adhésion à notre association, couvrant la période de juin 2007 à juin 2008.

Comme vous le savez, votre adhésion est pour nous tous un acte important et même vital en tant que soutien moral mais aussi en tant que soutien financier permettant à nos avocats de poursuivre leur action auprès du Tribunal Administratif de Nantes.

Le montant de la cotisation est le même que celui de l'an dernier : 5 euros par personne.

Vous pouvez donc envoyer le coupon ci dessous au trésorier de l'association accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ADTM :

Joël BOUTIN
1 rue des Saules
49310 La Salle de Vihiers.

Merci pour votre confiance renouvelée.

Avant qu'il ne soit trop tard, rejoignez-nous pour défendre les droits et héritages de nos enfants :

Association de défense « Des Terres Minées »

La mairie – 49120 COSSE D'ANJOU ☎ 02 41 44 06 40

✉ desterresminées@free.fr site internet : [http // : desterresminées.free.fr](http://desterresminées.free.fr)

Je soussigné(e) :

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Commune.....Code Postal.....

Adhère à l'Association Des Terres Minées et vous prie de trouver ci-joint € : montant de mes cotisations 2007/2008. Tout dépassement sera le bienvenu.

Demande un reçu fiscal : oui non (rayer la mention inutile)